

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent de plein droit à la fourniture et éventuellement à la fourniture (négoce) et la pose des produits ou services proposés par la SASU RN MENUISERIE, figurant sur le devis accepté par le client.

2. ACCEPTATION DES CGV

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve avant la signature du devis. Toute signature du devis vaut acceptation intégrale des présentes conditions.

3. COMMANDE ET DÉLAI DE RÉTRACTATION

3.1. Rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux produits fabriqués sur mesure ou personnalisés (fenêtres, portes, volets, etc.). En conséquence, tout devis accepté et signé est ferme et définitif.

3.2. Confirmation de commande

Toute confirmation de commande émise par SASU RN MENUISERIE sans retour écrit du client sous 48 heures sera considérée comme définitive et ne pourra plus être modifiée.

3.3. Financement par emprunt

Si le client entend financer tout ou partie des travaux par un prêt, il doit en informer SASU RN MENUISERIE par courrier recommandé avant la signature du devis. À défaut, il est réputé ne pas emprunter et ne pourra invoquer les dispositions du Code de la consommation relatives au crédit à la consommation.

3.4. Modification et annulation de commande

Une commande est considérée comme définitive 48 heures après la signature du devis. Passé ce délai, toute demande d'annulation ou de modification devra être formulée par écrit et ne pourra être acceptée qu'à la discrétion de SASU RN MENUISERIE. En cas d'annulation après ce délai, une indemnité correspondant à 60 % du montant total de la commande sera exigée afin de couvrir les frais administratifs, les coûts engagés et la perte d'exploitation. Toute modification susceptible d'entraîner un surcoût fera l'objet d'un avenant au devis initial, signé par les deux parties avant exécution.

4. PRIX ET RÉVISION TARIFAIRE

Les prix indiqués sur le devis sont fermes pendant la durée de validité mentionnée. Toutefois, en cas de hausse significative du coût des matières premières, une actualisation des prix pourra être effectuée selon les indices de nos fournisseurs.

5. LIVRAISON ET RÉCEPTION DES MARCHANDISES

Les délais de livraison sont indicatifs et ne constituent pas un engagement ferme. Un retard ne peut donner lieu à une annulation ou à des indemnités.

5.1. Transport et vérification

Les marchandises voyagent aux risques et périls du client suivant le code de commerce. Toute anomalie constatée à la livraison doit être mentionnée sur le bon de livraison et signalée à SASU RN MENUISERIE par e-mail rmenuiserie47@gmail.com dans un délai de 48 heures sans écrit de votre part aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Pour toute demande de stockage et report de livraison, un montant forfaitaire sera exigé au-delà de 15 jours à hauteur de 15€HT/m² par jours

5.1.1 Le transfert des risques sur les marchandises

Le transfert des risques sur les marchandises vendues s'opère dès leur livraison au client, y compris en cas de réserve de propriété. Le client est tenu de souscrire toute assurance nécessaire pour couvrir ces risques dès la réception des marchandises sauf stipulation contraire écrite.

Le client est tenu d'assurer la bonne conservation des marchandises après livraison. Toute détérioration, perte ou vol survenant après la livraison est sous la responsabilité du client, même si la propriété des biens reste à RN MENUISERIE jusqu'au paiement intégral.

5.2. Photos et croquis

Les photos, illustrations et croquis fournis par SASU RN MENUISERIE sont non contractuels et à titre purement indicatif. Des variations de couleur, de texture, de proportions ou de finition peuvent survenir en raison des contraintes techniques et des matériaux utilisés. Ces éléments ne peuvent être invoqués comme motif de refus de réception ou de réclamation.

5.3. Conditions de livraison

Dans le cas d'une fourniture seule avec livraison RN MENUISERIE effectue la livraison des marchandises au **rez-de-chaussée et au pied du camion uniquement**. Nous ne livrons pas à l'intérieur des immeubles, ni aux étages ou dans des espaces nécessitant un accès spécifique (ascenseur, monte-charge, etc.). Le client est responsable de l'acheminement des marchandises vers leur emplacement final. Toute demande de livraison particulière devra être validée par écrit et pourra donner lieu à une facturation additionnelle.

6. PAIEMENT

6.1. Modalités de paiement

Un acompte est exigé à la commande. Le solde est payable en fonction de l'avancement des travaux et le reste à la réception sauf accord explicite.

6.2. Pénalités de retard

Tout retard de paiement entraînera des pénalités à hauteur d'une fois et demie le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnisation forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

En cas de retard de paiement, RN MENUISERIE se réserve le droit de suspendre l'exécution des travaux en cours et d'annuler toute garantie associée aux produits et services jusqu'à régularisation. Toute reprise du chantier après suspension pourra faire l'objet d'une facturation additionnelle.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

SASU RN MENUISERIE conserve la propriété des marchandises jusqu'à leur paiement intégral. En cas de défaut de paiement, la société se réserve le droit de récupérer les marchandises, y compris si elles sont posées.

7.1 DÉCLARATION DROIT DE CONSEIL

Dans le cadre de notre mission, nous nous engageons à communiquer de manière verbale ou écrite les différents dispositifs et réglementations en vigueur. Vous vous engagez à vous renseigner auprès de la mairie, du syndicat de copropriété ou d'autres organismes pour la faisabilité des travaux avant l'acceptation du présent devis. Nous ne pourrions pas être tenus responsables en cas d'absence de ces vérifications.

8. GARANTIE

8.1. Garantie légale

Conformément à la législation en vigueur, RN Menuiserie applique la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-1 et suivants du Code de la consommation. Dans ce cadre, toute intervention visant à réparer ou remplacer un produit présentant un défaut de conformité est effectuée sans frais pour le client, y compris les frais de main-d'œuvre, de transport et de déplacement.

En complément de cette garantie légale, RN Menuiserie propose une **garantie commerciale** couvrant certains produits et prestations, tels que les portes, fenêtres, volets roulants ou battants, portails, pergolas, stores, ainsi que les éléments d'agencement intérieur (placards, dressings, etc.). Les conditions précises de cette garantie sont disponibles sur demande ou mentionnées sur les documents contractuels fournis au moment de la commande.

Dans le cadre de cette garantie commerciale, RN Menuiserie se réserve la possibilité de facturer des **frais de déplacement** pour **toute intervention sur site, notamment pour les ajustements**, vérifications ou réparations ne relevant pas de la garantie légale. Ces frais seront communiqués au client avant l'intervention et feront l'objet d'un accord préalable. Aucune facturation ne sera appliquée sans l'accord exprès du client.

Si toutefois le client vient à manquer aux rendez fixé vous proposé, l'intervention sera susceptible d'être facturé, un devis sera envoyé avant intervention.

8.2. Garantie contractuelle

Outre la garantie légale, les produits sont couverts par une garantie contractuelle, selon les conditions spécifiques de chaque fabricant. Pour toute demande de prise en charge au titre de cette garantie, vous pouvez nous contacter par email ou via notre site internet rn-menuiserie.fr. Les conditions détaillées de cette garantie peuvent être consultées directement auprès des fabricants ou sur notre site.

8.3. Intervention en cas de défectuosité

Dans le cas où un produit défectueux ou détérioré par un tiers nécessitant une intervention de notre part, cette prestation pourra être facturée sous forme de devis, qui devra être validé et signé par le client avant toute intervention. Toute intervention SAV et réparation indépendante à notre société sera facturé.

8.4 Responsabilité en cas de dommages accidentels

RN Menuiserie met tout en œuvre pour réaliser ses prestations de pose avec soin et professionnalisme. Toutefois, en cas de dommage accidentel causé par l'un de nos intervenants à des éléments appartenant au client (tels que vasques, miroirs, mobiliers, objets décoratifs, vaisselle, ou tout autre bien présent sur le chantier), RN Menuiserie s'engage à en assumer la réparation ou le remplacement, dans la limite des garanties prévues par notre assurance responsabilité civile professionnelle.

Afin de limiter les risques, il est recommandé au client de libérer et protéger autant que possible les abords de la zone d'intervention avant l'arrivée des poseurs. RN Menuiserie décline toute responsabilité en cas de dommage causé à un objet laissé dans un emplacement exposé, sans qu'il ait été signalé par écrit au préalable.

9. REPORT DE CHANTIER ET RETARDS IMPUTABLES AU CLIENT

Si l'accès au chantier n'est pas possible à la date convenue pour des raisons imputables au client, un report automatique du délai sera appliqué sans indemnisation pour le client. Une pénalité de 45 € HT/jour pourra être appliquée au-delà d'un retard de 15 jours

Le prix de la fourniture sera demandé dans son intégralité par SASU RN MENUISERIE après 15 jours de retard.

9.1 Clauses sur les frais de stockage

En cas de report de chantier à l'initiative du client après la commande, des frais de stockage seront facturés à hauteur de 15 € HT/m² par jour à compter du 15^e jour après la date initialement prévue pour l'installation.

9.2 Clauses sur les tolérances dimensionnelles et esthétiques

Les produits fournis sont conformes aux normes de fabrication en vigueur et peuvent présenter des tolérances dimensionnelles de ± 5 mm, ainsi que des variations mineures de couleur, texture ou finition en raison des procédés de fabrication. Ces écarts ne pourront donner lieu à une réclamation ou à un refus de réception.

Les côtes mentionnées sur devis ne fait pas office des côtes de fabrication, seuls les fabricants assurent les bonnes côtes exécutions et la bonne lecture suivant leurs normes de fabrications.

10. CLAUSE DE PÉNURIE OU RUPTURE DE MATÉRIAUX

En cas de pénurie, ou rupture de marchandise ? un matériau équivalent pourra être proposé au client via un avenant au devis. Si le client refuse, il s'engage à attendre la disponibilité du matériau initialement prévu sans recours contre SASU RN MENUISERIE. S'il demande une gamme autre la différence de tarification pourra être demandé.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous nos devis, dessins, plans et documents techniques restent la propriété de SASURN Menuiserie. Leur communication à des tiers sans accord écrit est interdite et peut entraîner des poursuites.

12. UTILISATION DES PHOTOS ET MISE EN PLACE PANNEAU DE CHANTIER

SASU RN MENUISERIE se réserve le droit de prendre des photographies des réalisations effectuées chez ses clients et de les utiliser à des fins commerciales et promotionnelles (site internet, réseaux sociaux, catalogues, etc.). Le client peut s'opposer à cette utilisation en le mentionnant expressément par écrit avant le début des travaux.

En outre, pour assurer la visibilité et la conformité des travaux, RN MENUISERIE se réserve le droit de mettre en place un panneau de chantier à l'entrée du site d'intervention. Le client accepte cette installation et ne pourra demander son retrait avant la fin des travaux. Ce panneau permettra notamment de signaler la présence du chantier et d'informer les tiers concernés.

13. OBLIGATIONS DU CLIENT EN MATIÈRE DE PRÉPARATION DU CHANTIER

Le client s'engage à préparer le chantier selon les recommandations de l'architecte, du conducteur de travaux. Le support doit être conforme et prêt à l'installation. Toute absence de préparation entraînant des retards ou des frais supplémentaires pourra donner lieu à une facturation additionnelle. RN MENUISERIE ne pourra être tenue responsable d'un retard dû à une mauvaise préparation du site ou à l'absence d'autorisations nécessaires.

Le client s'engage à protéger tous éléments de ses biens sensible et fragile (meubles, lits, placard, vasque, canapé...) avant la date d'intervention.

14. CLAUSE DE FORCE MAJEURE

SASU RN MENUISERIE ne pourra être tenue responsable des retards ou manquements dus à des événements de force majeure, y compris, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, grèves, incendies, épidémies, décisions gouvernementales ou toute autre circonstance échappant à son contrôle raisonnable.

15. CLAUSE DE RESPONSABILITÉ DU CLIENT LORS DE LA POSE

Le client s'engage à garantir l'accès et la disponibilité du site pour la pose des éléments fournis. Tout retard ou empêchement causé par le client (accès bloqué, absence de courant, locaux inaccessibles, manque de surface de travail, etc.) pourra entraîner une facturation des frais d'attente (150 € HT/jour) et/ou un report du chantier, sans que RN MENUISERIE ne puisse être tenue pour responsable.

Nous vous demandons de nous prévoir une surface dégagée de minimum 9m² pour notre zone de travail.

16. GESTION DECHETS

SASU RN MENUISERIE s'engage à évacuer les déchets liés à nos travaux sous forme de facturation sauf stipulation contraire.

17. CLAUSE D'INCOMPATIBILITÉ ET CONFORMITE AVEC CERTAINS SUPPORTS

Avant toute installation, le client s'engage à fournir un support conforme, propre et stable. Si le support présente des défauts structurels (fissures, humidité excessive, absence de niveau, etc.), RN MENUISERIE pourra soit refuser la pose, soit proposer une intervention de mise en conformité aux frais du client. En cas de refus de cette mise en conformité, RN MENUISERIE décline toute responsabilité sur les conséquences de l'installation sur un support non conforme

18. CLAUSE DE MODIFICATION DES CGV

RN MENUISERIE se réserve le droit de modifier à tout moment ses présentes conditions générales de vente. Les nouvelles conditions s'appliqueront à toute commande passée après leur publication.

19. Clause sur les Réclamations Après Travaux

Toute réclamation relative aux travaux réalisés devra être formulée par écrit dans un délai de 15 jours suivant la réception des travaux. Passé ce délai, les travaux seront réputés conformes et acceptés sans réserve.

19.1 CLAUSE DE NON-DÉNIGREMENT

Le client s'engage à ne pas publier, diffuser ou partager de commentaires diffamatoires, insultants ou portant atteinte à l'image et à la réputation de RN MENUISERIE sur les plateformes publiques telles que Google, les réseaux sociaux, forums ou tout autre support numérique ou physique.

Toute critique ou réclamation devra être formulée directement auprès de RN MENUISERIE par écrit afin de trouver une solution amiable. En cas de non-respect de cette clause, RN MENUISERIE se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires pour obtenir réparation du préjudice subi.

20. Clause sur les Travaux Non Prévus dans le Devis

Toute demande de travaux supplémentaires non mentionnés explicitement dans le devis fera l'objet d'un avenant signé avant leur exécution. Ces travaux seront facturés en sus, sur la base d'un devis complémentaire soumis au client.

21. Clause sur l'Entretien et la Durabilité

Le client s'engage à entretenir les ouvrages posés conformément aux recommandations du fabricant. Toute détérioration due à un manque d'entretien, à un usage non conforme ou à des conditions environnementales extrêmes ne pourra engager la responsabilité de RN MENUISERIE. Un nettoyage à l'aide d'une microfibre sans produit agressif est préconisé chaque semaine.

RIB SASU RN MENUISERIE LD TERREFORT 47240 LAFOX

IBAN		BIC		
FR76 1780 7008 0165 4219 9417 031		CCBPFRPPTLS		
Code Banque	Code guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation / Paying Bank
17807	00801	65421994170	31	60, Cours Du 14 Juillet 47000 Agen

SI VOUS SOUHAITEZ ANNULER VOTRE COMMANDE, VOUS POUVEZ UTILISER LE FORMULAIRE CI-DESSOUS.

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

Conformément à l'article 2 du décret n° 2022-424 du 25 mars 2022, ces dispositions entrent en vigueur le 28 mai 2022.